



DEAUVILLE

N°829-24P

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HAMEL Patrick	Agent de maîtrise	01/01/2024
LEBAS Johnny	Agent de maîtrise	01/01/2024
ADELINE Steeve	Agent de maîtrise	01/01/2024
JOVELIN Franck	Agent de maîtrise	01/01/2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Deauville, le 2 avril 2024

Signé électroniquement par:
Philippe BEHUET
Le 3 avril 2024



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télerecours sur www.telerecours.fr, ou d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le

Signature de l'agent